



## Convention pluriannuelle 2024-2026

Entre :

**Laval agglomération** sise 1, Place du Général Ferrié 53008 LAVAL cédex, **représentée par Monsieur Florian BERCAULT** agissant en tant que Président au nom et pour le compte de cette collectivité territoriale.

Et :

**La Maison de l'Europe en Mayenne**, sise 38 rue Noémie Hamard à Laval (53000), **représentée par Madame Françoise MARCHAND** agissant en tant que Co-présidente Chargée des Partenariats au nom et pour le compte de cette association.

### IL EST ARRETE CE QUI SUIV :

**Laval Agglomération** et la Maison de l'Europe mettent en place un partenariat pour la période 2024-2026 dans les conditions définies ci-dessous :

### I. OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention permet à **Laval Agglomération** de bénéficier chaque année sur son territoire de services divers proposés par la Maison de l'Europe en Mayenne :

- Mise à disposition de documentations sur différents thèmes sur l'Europe (Points Europe, demandes externes : établissements scolaires, comités de jumelage...)
- Prêt d'expositions sur l'Europe (« 70 ans de la Déclaration Robert Schuman », l'U.E. unie dans la diversité de 6 à 28 pays, les petits européens » destinée aux enfants, ...)
- Prêt de drapeaux/banderoles et dons de lots pour les structures qui en font la demande (établissements scolaires, comités de jumelage...)
- Elaboration d'une publication destinée à différents publics et distribuée dans les Points Europe : ex en 2024 : publication à destination des enfants
- Invitation transmise à tous les élus du département pour participer à la projection dans les locaux de la Maison de l'Europe du Discours sur l'Etat de l'Union prononcé par la Présidence de la Commission européenne.
- Information et accompagnement des jeunes Mayennais aux opportunités de la mobilité en Europe : (stage, volontariat, études, jobs d'été, chantiers internationaux...),
- Tenue de stands d'informations lors des forums et salons organisés dans le département et animations sur les programmes européens de mobilité dans les structures jeunesse, les missions locales et les établissements scolaires.
- En tant que structure d'envoi et d'accueil, la Maison de l'Europe peut accompagner les structures souhaitant accueillir de jeunes volontaires européens (soutien pour le dossier d'accréditation, coordination et suivi du jeune...) dans le cadre du programme « Corps européen de solidarité ».
- Session d'information sur l'Europe, ses institutions, son fonctionnement... à destination des référents Points Europe et des élus locaux de votre territoire qui en font la demande (ex : possibilité d'intervention à l'occasion d'un Conseil des Maires, ...).
- Sessions d'information sur les dossiers de demande de subventions européennes dans le cadre des programmes d'échanges européens (OFAJ, ERASMUS+, Fonds citoyen franco-allemand, l'Europe pour les citoyens...) à destination des services jeunesse des collectivités et des comités de jumelage du département. Soutien individualisé pour le montage des projets et de la rédaction des demandes de subvention.

- **Un centre de documentation** de la Maison de l'Europe à Laval permet au public de s'informer sur l'Union européenne et les 27 Etats membres, les collectivités, les associations et les établissements scolaires peuvent y commander de la documentation et emprunter des drapeaux.

La présente convention permet également à Laval Agglomération de bénéficier chaque année sur son territoire d'animations et de manifestations selon le choix de soutien financier proposé ci-dessous :

### **Option 1**

de 500 à 1 000 euros

- **Prestation gratuite d'une demi-journée (2 à 3h) réalisées dans chacun des Points Europe ou lieux parrainés par le Point Europe (hors établissements scolaires) autour d'animations spécifiques en fonction des choix suggérés par le référent de chacun des Points Europe :**
  - Information sur la mobilité
  - Découverte culturelle d'un pays (contes, littérature...)
  - Animations de temps festifs sur l'Europe
  - Animation linguistique, ateliers de conversation destiné aux jeunes...
  - Présentation par le volontaire européen de la Maison de l'Europe de son pays et de ses traditions
- **Prestation gratuite d'une demi-journée (2 à 3h) réalisée dans un établissement scolaire ou une autre structure (ALSH...)**

### **Option 2**

de 1 001 à 5 000 euros

- **Prestations gratuites de 2 demi-journées (2 à 3h) réalisées dans chacun des Points Europe ou lieux parrainés par le Point Europe (hors établissements scolaires) autour d'animations spécifiques en fonction des choix suggérés par le référent de chacun des Points Europe :**
  - Information sur la mobilité
  - Découverte culturelle d'un pays (contes, littérature...)
  - Animations de temps festifs sur l'Europe
  - Animation linguistique, ateliers de conversation destiné aux jeunes...
  - Présentation par le volontaire européen de la Maison de l'Europe de son pays et de ses traditions
- **Prestations gratuites de 3 demi-journées (2 à 3h) réalisées dans des établissements scolaires et/ou autres structures (ALSH...)**

### **Option 3**

de 5 001 à 10 000 euros

- **Prestations gratuites de 2 demi-journées (2 à 3h) réalisées dans chacun des Points Europe ou lieux parrainés par le Point Europe (hors établissements scolaires) autour d'animations spécifiques en fonction des choix suggérés par le référent de chacun des Points Europe :**
  - Information sur la mobilité
  - Découverte culturelle d'un pays (contes, littérature...)
  - Animations de temps festifs sur l'Europe
  - Animation linguistique, ateliers de conversation destiné aux jeunes...
  - Présentation par le volontaire européen de la Maison de l'Europe de son pays et de ses traditions

- **Prestations gratuites de 3 demi-journées (2 à 3h) réalisées dans des établissements scolaires et/ou autres structures (ALSH...)**
- **Organisation d'un temps fort autour de la journée des langues européennes (26 septembre de chaque année)**
- **Organisation de cafés des langues (4/an)**

#### Option 4

> 10 000 euros

- **Un centre de documentation** de la Maison de l'Europe à Laval qui permet au public de s'informer sur l'Union européenne et les 27 Etats membres, les collectivités, les associations et les établissements scolaires peuvent y commander de la documentation et emprunter des drapeaux.
- **Prestations gratuites de 2 demi-journées/an (2 à 3h) réalisées dans chacun des Points Europe ou lieux parrainés par le Point Europe (hors établissements scolaires) autour d'animations spécifiques en fonction des choix suggérés par le référent de chacun des Points Europe :**
  - Information sur la mobilité
  - Découverte culturelle d'un pays (contes, littérature...)
  - Animations de temps festifs sur l'Europe
  - Animation linguistique, ateliers de conversation destiné aux jeunes...
  - Présentation par le volontaire européen de la Maison de l'Europe de son pays et de ses traditions
- **Prestations gratuites de 4 demi-journées/an (2 à 3h) réalisées dans des établissements scolaires et/ou autres structures (ALSH...)**
- **Organisation d'une soirée ciné-débat dans un cinéma associatif de Laval ou d'une autre commune de Laval Agglomération**
- **Organisation d'un temps fort autour de la journée des langues européennes (26 septembre de chaque année)**
- **Organisation de cafés des langues dans un établissement de la Communauté de Communes (minimum 6/an)**
- **Présentation dispositif CES (Corps Européen de Solidarité) lors de formation à destination des volontaires en Service Civique (minimum 12/an)**
- **Interventions avec un ou plusieurs volontaires européens dans les établissements d'enseignements supérieurs (IUT , Faculté de Droit, Estaca, ...) sur différents thèmes (Europe, mobilité, accompagnement projet, ...)**
- **Mise en place d'une conférence/débat sur un thème d'actualité de l'Union européenne, ou sur les priorités de l'UE (pacte vert, numérique,...)**
- **Organisation d'une fête de l'Europe triennale mettant à l'honneur un pays européen : mise en place d'un village européen (stands pour les Comités de jumelage lavallois, stands d'informations sur l'Europe, animations, jeux..)**
- **Organisation d'une soirée festive « Noël en Europe » (découverte des traditions de Noël dans les autres pays européens, animations et/ou spectacle...)**
- **Maintien, soutien et encouragement du Partenariat avec les Comités de Jumelage de Laval Agglomération (Projets en commun, accompagnements pour des dossiers de subvention, prêts de drapeaux, banderoles et expositions, objets publicitaires ...)**
- **Proposition de cours de langues FLE pour les salariés des entreprises de Laval Agglomération (prestations financées par les entreprises)**
- **Développement de nouveaux réseaux notamment auprès des entrepreneurs de Laval Agglomération**

## **Prestation(s) supplémentaire(s) proposées :**

Dans le cas où la Laval Agglomération souhaite bénéficier d'une **prestation supplémentaire** (parmi modules et prestations cités ci-dessous ou une prestation sur mesure), celle-ci devra être mentionnée dans un avenant de l'année concernée). En fonction de l'importance de la manifestation demandée, une facturation spécifique sera adressée à la collectivité.

### **Module conférence, débat, ciné-débat**

Mise en place d'une Conférence-débat ou d'un ciné débat sur un thème de l'actualité européenne. La Maison de l'Europe se charge du contenu de la conférence et de la prise de contact avec les intervenants, de la logistique (réservation et installation de la salle, signalétique, frais de déplacement et de séjour des intervenants). La communication autour de l'événement sur la Communauté de Communes est réalisée conjointement par la Maison de l'Europe et la collectivité.

Coût supplémentaire d'organisation : (de 1 000 € à 1 500 € suivant le nombre d'intervenants)

### **Module Fête de l'Europe :**

Organisation d'une fête de l'Europe à ..... mettant à l'honneur un pays européen : mise en place d'un village européen (stands pour les Comités de jumelage lavallois, stands d'informations sur l'Europe, animations, jeux..)

Coût supplémentaire d'organisation (de 1 500 à 2 500 € suivant les prestations mises en place)

### **Module Animations**

En supplément des animations gratuites réalisées dans le cadre de la convention de partenariat Com Com ou Points Europe, des animations dispensées par deux intervenants de l'association (salariée, volontaire en CES, alternant....) pourront être proposées aux écoles de Laval Agglomération et aux ALSH ...

Coût supplémentaire à étudier suivant le nombre d'animations (thèmes, durée, ...)

15 à 20 animations de 2h minimum : 2 500 €

### **Module cours de langues Maisons de Quartier :**

En continuité de l'année 2023-2024, une participation financière permettra aux apprenants inscrits précédemment dans des cours de langues niveau perfectionnement (anglais ou espagnol) de bénéficier d'une réduction de 150 € (prise en charge par la Mairie de Laval ou Laval Agglomération).

### **Module cours de langues :**

Des formations hebdomadaires de langues étrangères (anglais, allemand, italien et espagnol) ou des formations linguistiques destinées aux agents et aux structures rattachées aux collectivités avec des professeurs originaires des pays dont ils enseignent la langue (prestations payantes) ;

Coût supplémentaire d'organisation : à revoir suivant le nombre d'agents à bénéficier de cette formation, la durée et la distance.

### **Module Formation**

Des formations destinées aux élus et aux personnels des communes de Laval Agglomération pour améliorer leur connaissance des institutions européennes, leur fonctionnement, les Fonds structurels et leur permettre un accès facilité à ces Fonds (FEDER entre autres), en lien ou partenariat avec l'AMF, le Conseil régional...

Coût supplémentaire d'organisation à étudier suivant les formations (thèmes, durée, ...)

## **II. CONDITIONS FINANCIERES :**

En contrepartie des activités conduites par La Maison de l'Europe, Laval Agglomération, s'engage à verser une subvention d'un montant de ..... révisable chaque année ; soit 0,20 cts/habitant. Celle-ci devra être versée au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

Bien que la convention porte sur la période 2024/2026, la demande de subvention de la Maison de l'Europe en Mayenne devra être adressée annuellement à Laval Agglomération

## **III. ASSURANCE ET CAUTION :**

La Maison de l'Europe sera responsable de tout dommage causé par son personnel, ses administrateurs et des bénévoles dans le cadre des activités citées ci-dessus.

Il en va de même pour Laval Agglomération et son personnel.

## **IV. COMMUNICATION :**

Sur tout support de communication liée à ce partenariat, les logos des deux structures doivent être présents. Laval Agglomération s'engage à communiquer autour de la Maison de l'Europe et de ses activités.

## **V. DUREE DU PARTENARIAT :**

La convention est établie pour une durée de 3 années (2024 – 2025 - 2026). Elle pourra faire l'objet d'un avenant annuel permettant d'actualiser les prestations apportées par la Maison de l'Europe et les conditions financières correspondantes.

Fait en double exemplaire,

A ...Laval..... Le ...16 mai 2024....



Florian BERCAULT  
Le Président  
de Laval Agglomération



Françoise MARCHAND  
En charge des Partenariats  
Co-Présidents de la Maison de l'Europe

Jean Louis MALASSENET  
En charge des finances.